



## Biot Golf Academy

### Charte & règlement école de golf

- Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents. Elle sera lue et approuvée en début de période et constituera un additif au règlement interne de Biot Golf Academy.
- La licence assurance ffgolf est obligatoire, les parents engagent leur responsabilité quant à la nécessité de la souscrire pour leur enfant pour la période septembre au 31 décembre, et à la renouveler au début du mois de janvier pour l'année suivante.
- Les parents garantissent sous leur responsabilité le fait qu'ils accompagnent et récupèrent leurs enfants avant et après le cours.
- Pour le bon déroulement des leçons, la ponctualité est nécessaire, veuillez respecter les horaires.
- L'enfant doit respecter le matériel de prêt, le terrain ainsi que les espaces mis à sa disposition, il s'engage également à participer au ramassage des balles à la demande de l'enseignant.
- Pour faciliter le suivi pédagogique et sauf raison majeure, l'assiduité à la totalité des séances est recommandée, après 3 absences successives non justifiées, l'enfant sera exclu.
- L'enfant doit avoir une tenue correcte et un comportement qui ne puisse nuire à la sécurité, ni perturber les activités régulières des abonnés ou des joueurs lors de sa présence dans l'enceinte de Biot Golf Academy.
- Le matériel pourra être fourni pour la durée des cours, néanmoins l'équipement personnel est fortement recommandé, l'achat des sac/clubs pourra être évalué et réalisé avec l'aide de l'enseignant.
- Pour une progression optimale de l'enfant dans son apprentissage golfique, il est vivement recommandé de le faire participer aux activités complémentaires suivantes : entraînement personnel au practice, parcours école accompagné avec l'enseignant, ou avec les parents eux-mêmes, stages, compétitions, etc....
- L'école de golf de Biot est agréée par la Fédération Française de golf, elle adhère à la politique fédérale de la carte verte et à l'index officiel ffgolf.